



Paroles d'élus

2023



FRANCE
renouvelables
système électrique pilotable

Edito



A lors que la flambée des prix de l'électricité et la guerre russo-ukrainienne ont mis en évidence la dépendance de notre pays aux énergies fossiles, nous traversons des temps d'incertitudes.

Incertitudes sur notre capacité à assurer notre approvisionnement électrique, incertitudes quant à notre souveraineté énergétique, incertitudes sur les stratégies à mettre en œuvre pour décarboner d'abord notre production électrique, mais surtout l'ensemble de notre mix énergétique qui repose toujours aujourd'hui sur plus de 60 % d'énergies fossiles.

Mais dans ce contexte, fait d'enjeux qui paraissent nous dépasser, nous pouvons aussi nous appuyer sur des certitudes. La première d'entre elles est très simple, elle repose sur l'engagement, la conviction et la volonté. Cette certitude est avant tout celle de l'engagement de nos territoires dans la transition énergétique, qui est concrète, factuelle, mesurable et qui est le cœur battant de la transition dans notre pays.

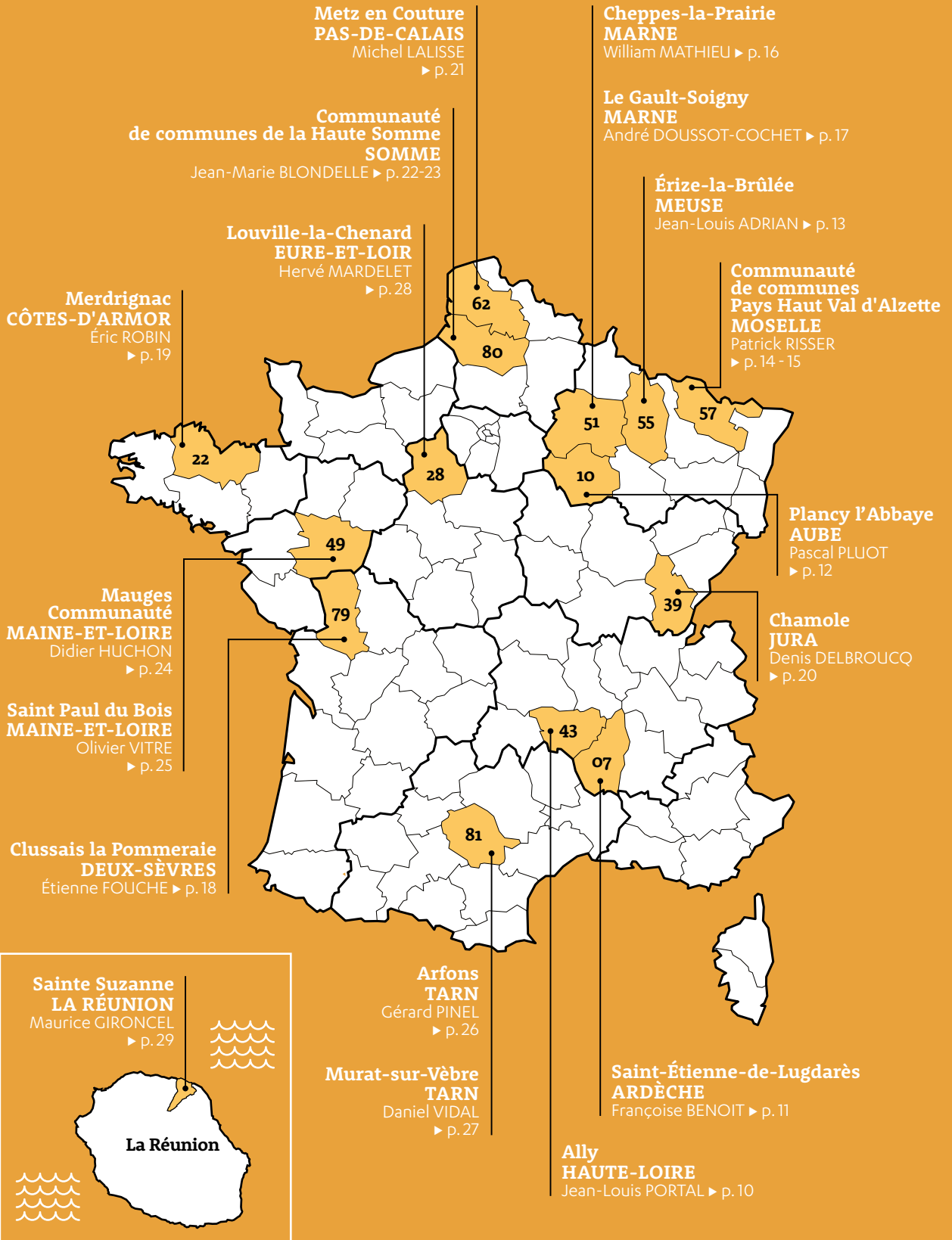
En s'engageant, nos élus locaux se sont retroussé les manches pour faire de la transition énergétique de notre pays une réalité du monde matériel et physique, loin des courbes et des graphiques, loin des querelles de chapelles, et pourtant au plus près des besoins énergétiques de notre pays.

Cette nouvelle édition de « Paroles d'élus » intervient dans un contexte particulier. Début 2023, le parlement a voté la loi d'accélération des énergies renouvelables qui introduit un profond changement de méthode et met nos élus locaux au cœur de la planification de notre transition énergétique. Elle les place, de fait, en situation de co-responsabilité de la réussite de cette transition, de cette planification, de ce changement d'échelle dont notre pays a besoin pour assurer sa sécurité énergétique. C'est une grande responsabilité et un défi que déjà beaucoup ont commencé à relever. Partout dans le pays, des élus locaux œuvrent depuis des années pour développer les énergies renouvelables sur leur territoire, en associant les citoyens, en maximisant les retombées locales et en redistribuant les fruits de la transition.

Ce sont ces élus locaux, conscients des enjeux globaux, tout en ayant, les deux pieds ancrés dans leur territoire le regard tourné vers l'avenir, à qui nous avons souhaité donner la parole dans cette publication.

Bonne lecture !

Anne-Catherine de Tourtier
Présidente de France Renouvelables



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE VUE PAR LES ASSOCIATIONS D'ÉLUS



Association des Petites Villes de France

► Christophe BOUILLON

Président de l'Association des Petites Villes de France
Maire de Barentin, ancien Député de Seine-Maritime



Le rôle donné aux maires par la loi est un signal positif, alors que trop longtemps les élus ont pu avoir le sentiment de ne pas avoir été assez écoutés voire considérés par des développeurs de projets. Cependant, nous disons « *attention à l'usine à gaz* » qui occasionnerait finalement des ralentissements davantage qu'une accélération.

Les maires de petites villes doivent donc pouvoir disposer rapidement des données utiles à l'établissement des zones d'accélération ainsi que de l'accompagnement technique nécessaire surtout dans les communes moins dotées en ingénierie.

“ **Au-delà même de l'acceptabilité, il faut pouvoir tendre idéalement vers une appropriation des projets par les habitants.** ”

L'acceptabilité est une notion centrale dès qu'on traite d'aménagement du territoire. La transition énergétique se fera avec l'adhésion citoyenne ou ne se fera pas. Au-delà même de l'acceptabilité, il faut pouvoir tendre idéalement vers une « *appropriation* » des projets par les habitants. A cet égard, même s'ils en sont encore à leurs débuts, les projets de plus en plus nombreux d'autoconsommation collective qui voient le jour dans nos communes sont un axe intéressant à développer.

Afin de maximiser les retombées sur les territoires d'implantation de parcs éoliens, les dispositions de la loi relatives au partage de la valeur ouvrent également de belles perspectives. L'abondement par les producteurs d'énergies renouvelables d'un fonds qui permettra aux communes de mettre en œuvre des projets d'adaptation au changement climatique, dont la lutte contre la précarité énergétique des ménages, et des actions de protection et de sauvegarde de la biodiversité, va dans le bon sens.



Association des Maires Ruraux de France

► Fanny LACROIX

Vice-présidente de l'Association des Maires Ruraux de France, Maire de Chatel-en-Trièves

L'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) a été consultée pour la construction de la loi APER. Nous avons fait valoir la voix des Communes qui souhaitent être dans le tour de table de la planification énergétique. C'est au Maire, au plus près de ces concitoyens et de l'ensemble des acteurs qui constituent son territoire de définir les conditions d'acceptabilité des futurs projets.

Nous estimons avoir été entendus car la loi place l'échelon communal au cœur de la définition des zones d'accélération. Mais la date de rendu à la fin d'année 2023 sera difficile à tenir pour nombre d'entre nous. Il faudra que l'État permette un rendu au fil du temps permettant d'intégrer au fur et à mesure des cohortes de Maires engagés pour le développement des énergies renouvelables.

Construire les conditions d'acceptabilité d'un projet sur un territoire est un exercice difficile qui nécessite du temps pour ouvrir un vrai dialogue avec la population fondé sur un partage de connaissance impartial des enjeux, des capacités d'animation du débat public (c'est un vrai métier et cela ne s'improvise pas), des marges de manœuvre réelles pour construire les contours du projet avec les citoyens, et enfin les conditions du partage de la valeur localement. Ce dernier point est très important, il faut qu'une installation puisse permettre de « changer la vie » concrètement, par exemple en permettant la mise en place d'un nouveau service public. Si toutes ces conditions sont réunies, alors nous pouvons même espérer que le projet porte la symbolique de la reprise en main locale des conditions d'agir.



Construire les conditions d'acceptabilité d'un projet sur un territoire est un exercice difficile qui nécessite du temps pour ouvrir un vrai dialogue avec la population fondé sur un partage de connaissance impartial des enjeux, des capacités d'animation du débat public, des marges de manœuvre réelles pour construire les contours du projet avec les citoyens, et enfin les conditions du partage de la valeur localement.



AMORCE

► Serge NOCODIE Vice-Président d'AMORCE



Le rôle des élus locaux n'a jamais été aussi important pour réaliser les objectifs de décarbonation et de développement des énergies renouvelables (EnR) sur leur territoire. La loi d'accélération promulguée le 10 mars dernier illustre en partie ce propos notamment avec le sujet des zones d'accélération. L'identification des zones doit se faire en effet à l'échelle de la commune avec une date objectif (et non butoir) de rendu au 31 décembre 2023. Le délai reste toutefois court sachant qu'une concertation du public et la délibération du conseil municipal doivent avoir lieu. AMORCE souligne ainsi l'importance d'intégrer une approche intercommunale dans le processus et la nécessité d'accompagner au mieux les communes en termes de méthodologie.

AMORCE est animée par cette volonté que les élus construisent la transition énergétique, mais il convient de leur donner les outils et les ressources pour s'engager dans cette voie. Les Générateurs, réseau de conseillers techniques de proximité lancé par l'ADEME en 2022 et animé à l'échelle nationale par le groupement AMORCE/HESPUL, est entre autres un élément de réponse. Sensibiliser les collectivités aux thématiques EnR et les accompagner sur la phase d'émergence des projets en toute neutralité fait partie intégrante de leurs missions.



AMORCE a toujours défendu l'idée que la transition énergétique ne pouvait être que coconstruite entre les élus, les citoyens et les opérateurs professionnels.

AMORCE a toujours défendu l'idée que la transition énergétique ne pouvait être que coconstruite entre les élus, les citoyens et les opérateurs professionnels. La nouvelle version enrichie de la charte coproduite par AMORCE et France Renouvelables fin 2022, est un exemple concret de ce qui peut être mis en place. En engageant les développeurs-exploitants et les collectivités signataires sur des bonnes pratiques dès l'émergence et à toutes les phases d'un parc éolien, elle permet de promouvoir une démarche de qualité, garantir une meilleure synergie, et ainsi favoriser la mise en place de projets concertés.

Un vrai travail pédagogique d'accompagnement entre élus et riverains est également indispensable pour que les difficultés d'acceptabilité rencontrées se transforment en une réussite collective.

Les retombées fiscales liées à l'implantation de parcs éoliens sont un moyen de financer des actions concrètes sur le territoire au bénéfice des riverains et de soutenir le développement d'autres EnR (photovoltaïque, biogaz...) en vue d'un mix énergétique local et majoritairement renouvelable.

Mais il est possible d'aller encore plus loin en proposant aux acteurs locaux d'intervenir dans le financement et la prise de décisions au niveau des sociétés de projet. AMORCE soutient fortement les approches participatives qui impliquent les collectivités et les citoyens, et permettent souvent de favoriser l'acceptabilité.

Avec l'arrivée prochaine de la Loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC) et de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE 3) fixant les nouveaux objectifs, il est plus que temps d'avoir des approches ambitieuses et pragmatiques en faveur de la concrétisation des projets.

FNCCR

► Richard CHAMARET

Co-président du conseil d'orientation des SEM Energie de la FNCCR



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS



Le pouvoir redonné au Maire sur les orientations possibles de son territoire en matière de transition énergétique par la loi d'accélération des énergies renouvelables est une très bonne chose. Il faut maintenant accompagner le Maire et son équipe dans cette planification. Les syndicats d'énergie et les sociétés d'économie mixte Énergie jouent un rôle moteur et majeur dans cet accompagnement. Cependant, l'État doit accélérer réellement ces procédures d'instruction. Il faut éviter certaine position d'un État schizophrène en oubliant les objectifs de la transition énergétique : lutter et s'adapter face aux bouleversements climatiques.

Les Français sont majoritairement favorables à la transition énergétique mais ils se posent de nombreuses questions : Pourquoi accepter, voire demander une production d'Énergie verte sur son territoire ? Quels sont mes intérêts, mes gains au quotidien, pour moi et mes enfants ? Il est de notre devoir d'élu, en lien avec les développeurs, de répondre à ces interrogations légitimes, bien au-delà du seul retour de l'impôt IFER dont bénéficie nos collectivités.

Les retombées sur les territoires d'implantation de parcs éoliens doivent être et rester en lien avec l'Énergie (participer à un groupement d'achat d'énergie verte et locale, faire bénéficier la maison de retraite, l'école, la régie des eaux d'un prix compétitif fixe sur plusieurs années). De manière générale, nos solutions et propositions doivent être visibles et durables. Ainsi, nous devons arriver à ce que nos habitants soient fiers de participer à la transition énergétique, pour eux et les générations futures.



Les Français sont majoritairement favorables à la transition énergétique mais ils se posent de nombreuses questions : pourquoi accepter, voire demander une production d'énergie verte sur son territoire ? Quels sont mes intérêts, mes gains au quotidien, pour moi et mes enfants ? Il est de notre devoir d'élu, en lien avec les développeurs, de répondre à ces interrogations légitimes.



Les Eco Maires

- ▶ **Jean-Pierre BOUQUET**
Président délégué des Eco Maires
Maire de Vitry le François



Les possibilités de faire émerger des consensus ne pourra se faire que si de nouveaux modèles de gouvernance émergent au sein des territoires entraînant une prise de responsabilité toujours plus grande de la part des collectivités.

Les maires sont aux avant-postes du combat pour un avenir énergétique plus durable. Ils jouent un rôle majeur dans l'acceptabilité et la facilitation du développement de l'éolien et des énergies renouvelables sur leurs territoires, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs nationaux et européens en matière de transition énergétique.

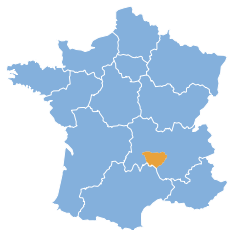
La loi du 10 mars 2023 met les collectivités locales au centre de la planification du déploiement des énergies renouvelables ce qui, sachant les complexités de mise en place de parcs éoliens (acceptation des administrés, techniques, financières), demandera aux communes des efforts d'imagination et d'organisation conséquents, sur une période de temps pour le moins réduite à son minimum.

Pour autant, je crois en la capacité des communes à mettre autour de la table tous les acteurs concernés par le déploiement des énergies renouvelables. Les possibilités de faire émerger des consensus ne pourra se faire que si de nouveaux modèles de gouvernance émergent au sein des territoires entraînant une prise de responsabilité toujours plus grande de la part des collectivités. C'est en ce sens que nous travaillons avec les Eco Maires en partageant au sein de notre réseau des exemples territoriaux réussis en concertation et dans le respect de la biodiversité.

ALLY

HAUTE-LOIRE
(Auvergne-Rhône-Alpes)

▶ **Jean-Louis PORTAL**
MAIRE depuis 2014



- Commune de 150 habitants
- Communauté de communes des Rives du Haut-Allier (16 600 habitants)



Son ampleur lui a valu le statut du plus grand parc éolien de France avec ses vingt-six éoliennes dans les années 2000. Aujourd'hui, le parc d'Ally-Mercœur continue d'être porté par les élus, les acteurs agricoles et la population locale.

La commune a, depuis la mise en service du parc, été dans une dynamique de développement des énergies renouvelables. Un quart de l'électricité consommée dans le département de la Haute-Loire est produite sur ce territoire.

L'agriculture étant une activité importante du territoire, l'harmonie entre la production d'électricité et l'activité agricole était au cœur du développement puis de l'exploitation du parc. Le développement du parc s'est réalisé avec un important travail de

concertation, ce qui a conduit à une absence de visibilité depuis la place du village, qui était la principale préoccupation des habitants.

Vingt ans après la mise en service des éoliennes, l'association de promotion du tourisme qui a valorisé le parc et le territoire dans sa globalité continue d'œuvrer en ce sens.

Jusqu'à 40 000 visiteurs par an venaient visiter le parc et d'autres installations touristiques (mines et moulins).

La commune est par ailleurs à ce jour dans un processus de renouvellement du parc. Les riverains pourront participer à une campagne de financement participatif dans le cadre de l'extension du parc.



Les riverains qui étaient contre ce projet à l'époque l'ont été un peu moins petit à petit.



26 ÉOLIENNES

PUISSANCE TOTALE **39 MW**
MISES EN SERVICE EN 2005



SOIT L'ÉQUIVALENT
DE LA CONSOMMATION DE
17 220 FOYERS

Des projets grâce à l'éolien

RÉNOVATION DU PATRIMOINE COMMUNAL

moulin à vent, toiture de l'église, mise en accessibilité de la mine d'antimoine pour les visites touristiques

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES

- des bâtiments communaux
- changement de l'éclairage basse consommation du terrain de foot

LE PARC SERT DE SUPPORT PÉDAGOGIQUE

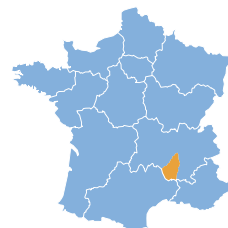
aux écoles et collèges du territoire

SAINT-ÉTIENNE-DE-LUGDARÈS

ARDÈCHE (Auvergne-Rhône-Alpes)



► **Françoise BENOIT**
MAIRE depuis 2020



- Commune de 408 habitants
- Communauté de communes de la Montagne d'Ardèche (4 846 habitants)

Parc le plus haut de France (plus de 1 400 m d'altitude), le parc éolien de Cham Longe a été mis en service en 2005. Le parc a été renouvelé en 2020. Il s'agit aussi de la première opération de renouvellement d'un parc éolien d'une telle envergure. Le renouvellement a permis d'augmenter significativement la puissance et la production du parc, mais aussi de l'équiper de technologies nouvelles pour améliorer encore les performances.

Ce renouvellement a aussi permis l'installation d'une base de maintenance sur la commune avec à la clé la création de 8 emplois de techniciens. La mise en place du renouvellement a été exemplaire grâce à une concertation bien menée : permanences d'informations, journaux de l'éolien, rencontre avec les élus. La construction a été effectuée dans un temps record de 9 mois comprenant le démantèlement et la mise en place des nouvelles éoliennes malgré la crise Covid. La coactivité du site, pastorale, estivale et station de ski de fond / biathlon hivernale, est une réussite totale depuis 2005.



La mise en place du renouvellement a été exemplaire grâce à une concertation bien menée.



11 ÉOLIENNES

PUISSANCE TOTALE **33 MW**
MISES EN SERVICE EN 2005 ET RENOUVELÉES EN 2020



SOIT L'ÉQUIVALENT
DE LA CONSOMMATION DE
14 572 FOYERS

Des projets grâce à l'éolien

LES RETOMBÉES FISCALES / LOCATIVES

ont été fléchées en amont sur des projets spécifiques, notamment la création ou l'amélioration d'équipements publics (écoles, foyer de vie, voiries, crèche...)

OUVERTURE D'UNE BASE DE MAINTENANCE

sur la commune avec l'emploi de 8 techniciens

ACTIONS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE POUR LA COMMUNE :

- étude pour la mise en place de LEDs pour l'éclairage public
- amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux

PARTENARIAT mis en place avec le Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise pour l'accès au site en hiver

CAMPAGNE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

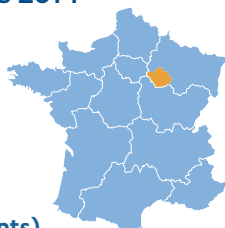
ouverte aux riverains dans le cadre du renouvellement

PLANCY L'ABBAYE

AUBE (Grand Est)



► **Pascal PLUOT**
MAIRE
depuis 2014



- Commune de 968 habitants
- Communauté de communes Seine et Aube (10 170 habitants)



Le projet, le développement ainsi que la construction du parc éolien des Puyats ont été réalisés en parfaite cohésion et transparence avec les élus. Le parc se situe dans la continuité d'un autre parc éolien amenant une continuité de motif paysager.

Les retombées fiscales de la commune vont être réinvesties dans l'amélioration thermique des bâtiments communaux (changement de chaudière, fenêtres et isolation). L'engagement de la commune en faveur de la transition et la sobriété énergétique s'est poursuivi par la mise en place de diverses actions de sensibilisation et d'économies d'énergie. En effet, une délibération a déjà été votée en faveur d'une extinction de l'éclairage public, en LEDs, et des bâtiments communaux durant la nuit. La commune a également amélioré l'isolation thermique des bâtiments communaux, en mettant l'accent en priorité sur le groupe scolaire.

Outre la transition énergétique, les retombées fiscales ont été fléchées vers des projets locaux spécifiques et le maintien du lien social dans le village, notamment en soutenant des associations ou en renforçant certains services publics : l'école de musique, l'association des familles rurales, la bibliothèque ou encore Plancy Sport Loisir.

FINANCEMENT PARTICIPATIF ET ACTIONNARIAT

Un parc éolien est avant tout un projet de territoire. C'est à ce titre que le développeur a fait le choix du financement participatif, ouvert aux riverains, qui ont ainsi pu investir entre 10 et 10 000 euros chacun. Ce financement a par la suite été ouvert aux habitants des communes voisines puis au reste des habitants des départements de l'Aube et de la Marne.

La commune est par ailleurs entrée au capital de la société de projet, à hauteur de 3%, afin d'assurer des retombées directes de l'exploitation du parc pour les riverains.



8 ÉOLIENNES

PUISSANCE TOTALE **32 MW**
MISE EN SERVICE EN 2021



SOIT L'ÉQUIVALENT
DE LA CONSOMMATION DE
12 000 FOYERS



*Produire de l'énergie, être autonome
au niveau de l'énergie,
c'est un devoir pour nous.*

Des projets grâce à l'éolien

PARTICIPATION DE LA COMMUNE dans le capital de la société de projet

RETOMBÉES FISCALES permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux

ACTIONS DE SOBRIÉTÉ ET TRAVAUX DE RÉNOVATION

INTERVENTION DE SENSIBILISATION AUPRÈS DU PUBLIC SCOLAIRE sur le thème de la biodiversité

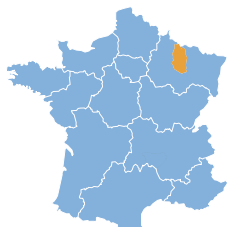
CAMPAGNE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF (crowdfunding) ouverte aux riverains du parc

ÉRIZE-LA-BRÛLÉE

MEUSE (Grand Est)



▶ **Jean-Louis ADRIAN**
MAIRE depuis 2014



- Commune de 189 habitants
- Communauté de communes De l'Aire à l'Argonne (environ 5 000 habitants)



Le premier projet éolien dit de "La Voie Sacrée" situé sur la commune de Ériz-la-Brûlée a été mis en service en 2006.

Les retombées générées par ce parc ont permis progressivement d'améliorer les finances de la commune, de rénover la mairie et de construire deux logements sociaux aux normes BBC. La commune a pu changer les portes, l'isolation des fenêtres ainsi que des combles d'un bâtiment communal. Elle a également procédé à l'achat d'une grange aménagée en un logement social et a assuré la mise aux normes et l'extension de la salle des fêtes ainsi que la création d'un nouveau lotissement de neuf parcelles, qui sont toutes réservées et sur lesquelles trois maisons sont déjà construites.



Dès que j'ai été élu maire, j'ai directement mis en place un comité de de pilotage. Les quelques réfractaires y ont participé et ont fini par valider le projet.

De même, l'implantation du parc a permis de réaliser le projet phare de la mandature : la rénovation de la traversée du village. Elle comprend la rénovation de deux rues. Les lignes électriques ont aussi pu être enfouies permettant l'amélioration de la qualité de vie et la sécurité des riverains.

Un deuxième projet, "La Petite Montagne", accepté par la préfecture et dont l'étude de faisabilité a été réalisée cette année, a été financé via une campagne de financement participatif ouverte aux riverains qui leur assure un tarif bonifié.



5 ÉOLIENNES

PUISSANCE TOTALE **24 MW** - MISE EN SERVICE EN 2006



SOIT L'ÉQUIVALENT
DE LA CONSOMMATION DE **10 600** FOYERS



Des projets grâce à l'éolien

RÉNOVATION DE LA MAIRIE

RÉNOVATION DE DEUX LOGEMENTS SOCIAUX ET CRÉATION DE LOTISSEMENT

de 9 parcelles avec une vue directe sur le parc

CAMPAGNE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

ouverte aux riverains

REDYNAMISATION DU CENTRE-BOURG

- rénovation de l'église et de la salle des fêtes
- rénovation de l'éclairage public
- rénovation de la rue de l'Orme et création d'une placette du village comprenant 2 rues

SUIVIS RENFORCÉS D'ESPÈCES CIBLÉES

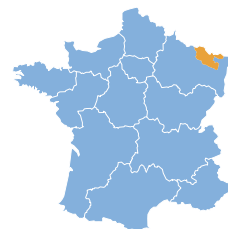
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

MOSELLE (Grand Est)



► **Patrick RISSER**
PRÉSIDENT de la Communauté de communes
depuis 2020

■ **Communauté de Communes**
Pays Haut Val d'Alzette (28 800 habitants)



Au démarrage du projet, l'adhésion des habitants n'a pas été unanime ; un recours a notamment été formé par quelques habitants. Les porteurs du recours ont été déboutés.

Des bulletins d'informations ont été rédigés à destination de la population mettant en évidence les critères pris en compte pour choisir la zone d'implantation tels que les couloirs migratoires pour les oiseaux. Le développeur s'est engagé auprès de la collectivité pour accompagner la transition énergétique du territoire.

La Communauté de communes accueille une plateforme de rénovation énergétique (EcoRénov') qui conseille, informe, accompagne et subventionne les habitants pour des projets de travaux de rénovation énergétique avec une moyenne de 44,6% de gain énergétique par dossier.

Enfin, la CCPHVA réhabilite son parc d'éclairage public via le remplacement de plus de 4 000 luminaires énergivores en LEDs. Ce projet réduira la consommation électrique de ces derniers de 75% au moins, permettra une télégestion, mais apportera aussi des technologies innovantes de lampadaires connectés autonomes avec un panneau photovoltaïque dressé sur le mât.

Ces deux parcs éoliens, la plateforme EcoRénov' ainsi que le remplacement de l'éclairage public ne sont pas les seules actions d'économies d'énergies mises en place par la CCPHVA sur son territoire.

EN EFFET, LA DÉCHÈTERIE COMMUNAUTAIRE EST LE SIÈGE DE MULTIPLES PROJETS INNOVANTS ET VERTUEUX DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE :

Une éolienne à axe vertical de 50 kW ainsi qu'une centrale de cogénération (puissance électrique 90 kW et thermique de 180 kW), subventionnées dans le cadre du label TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte) y sont installés. La cogénération gazéifie du bois palette sur place, provenant des bennes de la déchèterie, favorisant l'économie circulaire, puis transforme ce gaz en énergie.

Prochainement, une unité de production de gaz méthane par couplage de deux procédés, la méthanation et la méthanisation, sera finalisée à proximité de la centrale de cogénération, la méthanisation ayant besoin de l'énergie thermique produite par cette dernière. Ce projet est le fruit d'un accord de consortium avec des entreprises.

Enfin, deux projets photovoltaïques de 99,9 kWc chacun, engagés via une convention d'achat innovant, couvrent pour la première les toitures de la déchèterie, et pour la seconde les terres délaissées non cultivables au pied de l'éolienne.



L'intervention d'un médiateur, la mise en place d'un comité de projet, ainsi que de comités locaux ont permis d'expliquer, de rassurer, et finalement de susciter l'adhésion de l'ensemble des citoyens.



10 ÉOLIENNES

PUISSANCE TOTALE **20 MW**
MISE EN SERVICE EN 2019



SOIT L'ÉQUIVALENT
DE LA CONSOMMATION DE
8 830 FOYERS

couvrant ainsi quasiment 50 % de la
consommation électrique du territoire
(source ATOM Grand Est)



Des projets grâce à l'éolien

MISE EN PLACE D' ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

distributions d'ampoules LEDs basses consommations

MISE EN PLACE D'UNE SUBVENTION LOCALE à la rénovation énergétique des logements

INTERVENTION D'UN ANIMATEUR-MÉDIATEUR EXTÉRIEUR

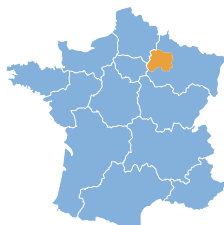
INTERVENTION DE SENSIBILISATION auprès du public scolaire sur le thème de la biodiversité

CHEPPES-LA-PRAIRIE

MARNE (Grand Est)



► **William MATHIEU**
MAIRE depuis 2014



- Commune de 150 habitants
- Communauté de communes de la Moivre à la Coole (9 500 habitants)



La commune a participé au développement et à la mise en place d'un parc de 5 éoliennes sur le territoire de la commune, puis à l'extension de ce premier parc avec l'implantation d'un deuxième parc de 12 éoliennes.

Ce dernier parc, mis en service en 2022, a été codéveloppé en bonne intelligence par deux acteurs de la filière avec l'objectif d'aboutir à un projet de territoire cohérent, en relation constante avec les acteurs du territoire et en respectant les enjeux locaux.

Le conseil municipal est resté en interaction tout au long de la mise en place de ce co-développement, leur permettant ainsi également de répondre à toutes les demandes des riverains. De plus, les développeurs du projet ont été sensibles à faire travailler des entreprises locales tout au long du projet et de la construction de celui-ci, et à respecter les enjeux et les demandes, dans la mesure du possible, des communes voisines.



Pour aujourd'hui et pour demain il nous faut réfléchir à d'autres sources d'énergie et notamment à de l'énergie propre. En tant qu'élus d'un territoire propice au développement éolien, nous avons pleinement conscience des conséquences de nos choix pour les générations futures.

PARC DE CHEPPES 1



5 ÉOLIENNES

PUISSANCE TOTALE **10,25 MW**
MISE EN SERVICE EN 2017



SOIT L'ÉQUIVALENT DE
LA CONSOMMATION DE
4 626 FOYERS

PARC DE CHEPPES 2

12 ÉOLIENNES

PUISSANCE TOTALE **26,4 MW**
MISE EN SERVICE EN 2022

SOIT L'ÉQUIVALENT DE
LA CONSOMMATION DE
11 648 FOYERS

Des projets grâce à l'éolien

TRAVAUX DE RÉFECTION DES ROUTES

COUPON ÉNERGIE mis en place pour les habitants du territoire

MESURES DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : diagnostic énergétique des logements offert aux habitants afin d'analyser leur consommation et les éventuels travaux à faire pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs habitations.

MISE EN PLACE D'UNE BOURSE AUX ARBRES POUR LES HABITATIONS AYANT UNE VISIBILITÉ SUR LE PARC ÉOLIEN :

- les riverains concernés ont bénéficié des végétaux de leur choix qu'un pépiniériste local est venu planter chez eux ; le but de cette mesure étant de créer un rideau végétal afin de réduire la visibilité du parc

PRÉSERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE :

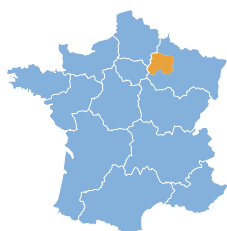
- plantation de 5 peupliers italiens de grande hauteur afin d'atténuer la co-visibilité entre le parc éolien et le château de Vitry-la-Ville
- mise en place d'une haie écologique de 900 mètres sur le territoire de Cheppes-la-Prairie afin de créer un corridor écologique en partenariat avec un agriculteur de la commune

LE GAULT-SOIGNY

MARNE (Grand Est)



▶ **André DOUSSOT-COCHET**
MAIRE depuis 2020



- Commune de 512 habitants
- Communauté de communes de la Brie champenoise (7 500 habitants)



Le parc a été initié et mené à son terme par Daniel Jacquier (ancien maire de la commune), qui voyait dans l'éolien terrestre, une énergie d'avenir. La commune disposant de grandes surfaces dépourvues d'habitat semblait se prêter en tout point à l'implantation d'un parc éolien.

UNE GRANDE PLACE LAISSÉE À LA CONCERTATION

Tout au long du parcours d'études et d'instruction, le souci du maire et des élus a été d'informer la population du déroulé du projet. Le projet a pu compter sur la participation des associations locales, des associations environnementales (notamment la Ligue pour la Protection des Oiseaux), des chasseurs et des agriculteurs.

Afin que chacun puisse se forger une opinion avant l'enquête publique, une campagne d'information et une concertation ont été organisées.

D'autres projets sur le périmètre de l'intercommunalité de la Brie Champenoise ont vu le jour. Ces territoires, très peu denses (21 habitants/km²) sont un environnement favorable à l'implantation d'éoliennes.

Les retombées économiques permettent à l'intercommunalité et la commune de réaliser des travaux d'investissement qui n'auraient pas pu se concrétiser sans l'éolien. La première réalisation communale en cours est de remplacer l'éclairage public classique, très énergivore, pour une technologie LED.



7 ÉOLIENNES
PUISSANCE TOTALE **14 MW**
MISE EN SERVICE EN 2019



SOIT L'ÉQUIVALENT
DE LA CONSOMMATION DE
6180 FOYERS



Des projets grâce à l'éolien

ÉCLAIRAGE PUBLIC par des LEDs

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE DÉTECTION ET D'ÉTUDE de la faune volante

SENSIBILISATION AUPRÈS DE PUBLICS SCOLAIRES sur le thème de la biodiversité

MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT pour la protection de la biodiversité



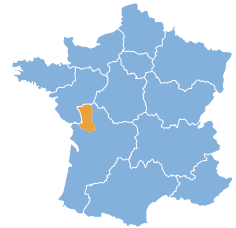
Après une large concertation associant les acteurs de terrain et les habitants, les éoliennes ont facilement trouvé leur place grâce à l'adhésion du plus grand nombre.

CLUSSAIS LA POMMERAIE

DEUX-SÈVRES (Nouvelle-Aquitaine)



► Étienne FOUCHE
MAIRE depuis 2020



- Commune de 548 habitants
- Communauté de communes Mellois en Poitou (47 614 habitants)

En 2009, une réflexion a été menée à l'échelle de la Communauté de Communes du Cœur de Poitou pour identifier les zones à favoriser pour l'implantation d'éoliennes, car l'intercommunalité avait la volonté de favoriser le développement éolien tout en guidant la planification des projets sur le territoire. Le projet de Clussais-la-Pommeraiie s'y est intégré.

Un partenariat avec le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) a été signé par le développeur afin que l'association travaille sur les mesures environnementales les plus importantes ainsi que la mise en place de jachères. Le CREN a réalisé un suivi environnemental pendant 3 ans. Le choix des parcelles s'est porté sur des lieux stratégiques afin de ne pas impacter les oiseaux de plaine. Les agriculteurs sont aussi engagés pour une fauche tardive des prairies pour protéger les nids, avec l'interdiction du travail de sol, et des graines issues de récoltes locales.

La mairie a souhaité que les habitants soient impliqués dès le lancement du projet éolien : une réunion publique a eu lieu, une visite du parc éolien de Beaufou pour pouvoir rencontrer d'autres élus ayant vécu le développement d'un projet éolien sur leur territoire a été organisée, des permanences (aspect acoustique, biodiversité, ...) se sont tenues, et des bulletins d'information ont été distribués dans les boîtes aux lettres. L'autorisation du parc par la Préfecture n'a pas fait l'objet de recours. La qualité de ce projet éolien a été souligné par le livre de la Chaire Paysage et énergie de l'École nationale supérieure de paysage « Transition énergétique : vers des paysages désirables ».



5 ÉOLIENNES

PUISSANCE TOTALE **11 MW** - MISE EN SERVICE EN 2017



SOIT L'ÉQUIVALENT DE LA CONSOMMATION
DE **4 860** FOYERS

Des projets grâce à l'éolien

PLANTATION DE HAIES

pour recréer des linéaires de haies qui avaient disparu avec les pratiques agricoles intensives, et favoriser la biodiversité

ACTIONS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

et installation de lampadaires solaires ont été mis en place

CRÉATION D'UNE AIRE DE PIQUE-NIQUE, D'UN HÔTEL À INSECTE

ENFOUISSEMENT DE LIGNES ÉLECTRIQUES

CRÉATION D'UN CITY PARC

RÉNOVATION D'UN LOCAL DE CHASSE

pour en faire un café et un lieu d'échange

CRÉATION D'UN SENTIER PÉDESTRE de 7 km aux abords du parc, avec des panneaux explicatifs présentant les énergies renouvelables

SUIVI DES CHAUVES-SOURIS renforcé avec un enregistreur sur chaque nacelle, ce qui était une innovation technologique à l'époque



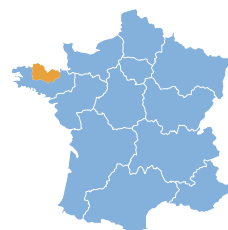
**L'autorisation du parc par la Préfecture
n'a pas fait l'objet de recours.**



MERDRIGNAC

CÔTES-D'ARMOR (Bretagne)

► **Éric ROBIN**
MAIRE depuis 2015



- Commune de 3 085 habitants
- Communauté de communes Hardouinain Mené (7 850 habitants)

Clos Neuf est un projet lancé en 2013, pour lequel il a fallu 8 ans d'études, et qui est aujourd'hui reconnu comme l'un des parcs les plus exemplaires de France. Clos Neuf n'a en effet fait l'objet d'aucun recours.

DES RIVERAINS ACTIONNAIRES

La singularité de ce parc s'illustre par le financement participatif mis en place et principalement animé par un des élus de Merdrignac, Monsieur Dominique Daunay.

Une ouverture au capital à hauteur de 500 000 euros et un crowdfunding de 500 000 euros ont été organisés. Les riverains ont, à leur tour, pu être acteurs à part entière de ce projet en devenant actionnaires. Ils ont également pu participer aux différentes visites organisées sur le site.

COMMUNICATION ET TRANSPARENCE TOUT AU LONG DU PROJET

La transparence a été le maître mot de ce projet, ce qui a contribué à une acceptation importante. En plus de l'accord des communes limitrophes ainsi que de la communauté des communes, une vingtaine de réunions d'informations ont été organisées avec les différentes parties prenantes. Renseigner puis enseigner, le projet Clos Neuf a su faire participer les enfants des écoles primaires de Merdrignac et d'Iliffaut. Ils ont été sensibilisés à l'économie d'énergie et globalement aux énergies renouvelables et ont réalisé une fresque qui décore le mât d'une éolienne.



4 ÉOLIENNES
PUISSANCE TOTALE 12 MW
MISE EN SERVICE EN 2022



SOIT L'ÉQUIVALENT
DE LA CONSOMMATION DE
5300 FOYERS



Des projets grâce à l'éolien

ISOLATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

CHANGEMENT DES ÉCLAIRAGES PUBLICS
par des LEDs

ÉTUDE POUR LA COUVERTURE D'UNE SALLE DE SPORTS avec panneaux photovoltaïques

OUVERTURE D'UN CENTRE D'ACCUEIL DE LOISIRS sans hébergement

SUIVIS RENFORCÉS de plusieurs espèces allant au-delà des préconisations du guide ministériel

SENSIBILISATION DES SCOLAIRES sur le thème de la biodiversité

MISE EN PLACE D'UN CONTRAT de gouvernance partagée entre actionnaires publics et privés



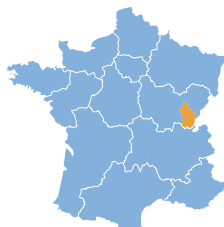
À son échelle, notre commune assume sa responsabilité et sa part de l'effort. En accueillant un parc éolien, elle fait un choix raisonnable pour l'avenir des générations futures.

CHAMOLE

JURA (Bourgogne-Franche-Comté)



► **Denis DELBROUCQ**
MAIRE depuis 2020



- Commune de 163 habitants
- Communauté de communes Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura (21800 habitants)

Le parc éolien de Chamole est un " projet citoyen " exemplaire. La commune a créé une société d'exploitation dans laquelle 660 habitants ont pu investir ainsi que les établissements locaux comme la SEM locale, différentes coopératives, etc.

Les citoyens sont au cœur du parc en réalisant des actions pédagogiques sur le site : visites citoyennes (350 visiteurs en 2 jours), jeux de piste numérique sur le parc éolien pour les enfants, visites scolaires et d'élus.

Développant des actions en matière de biodiversité, une classe du lycée agricole local a défini un projet d'exploitation des parcelles où se trouvent les éoliennes en zone forestière. La commune a veillé à ce que les actions de l'exploitant respectent ce point précis. Ce dernier n'a réalisé aucun débroussaillage en 4 ans, ce qui a permis à la nature de se développer. Ce projet conduit sur 15 ans s'inscrit dans le cadre d'un projet de reforestation porté par l'exploitant, en lien avec la commune. Le reboisement s'inscrit dans une volonté de synergie entre production d'énergie renouvelable et biodiversité.

De plus, la commune a engagé des actions avec les habitants en lien avec la sensibilisation à l'environnement en mettant en place des prairies fleuries et en distribuant gratuitement du miel produit sous les éoliennes. Ce lieu est un espace privilégié pour la faune et la flore car il n'y pas d'intervention.



6 ÉOLIENNES

PUISSANCE TOTALE **18 MW**
MISE EN SERVICE EN 2018



SOIT L'ÉQUIVALENT
DE LA CONSOMMATION DE
7950 FOYERS

Des projets grâce à l'éolien

ACTIONS DE SENSIBILISATION

sur les économies d'énergie

DISTRIBUTION GRATUITE D'AMPOULES BASSES CONSOMMATION aux habitants

ISOLATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

CHÈQUE ÉNERGIE de 200 euros à toutes les habitations du village

LARGE OUVERTURE DU CAPITAL de la société de projet aux riverains et collectivités

SUIVIS RENFORCÉS SUR UNE ESPÈCE CIBLÉE au-delà des préconisations réglementaires

UTILISATION D'OUTILS DE DÉTECTION, de mesure de l'activité, en faveur de la faune volante

INTERVENTION AUPRÈS DES SCOLAIRES sur la biodiversité

PROJET D'HÔTEL À INSECTES avec les enfants, déposé sur une parcelle de prairies fleuries à l'entrée du village

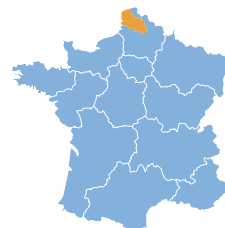
MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT pour la protection de la biodiversité



METZ EN COUTURE

PAS-DE-CALAIS (Hauts-de-France)

► **Michel LALISSE**
MAIRE depuis 2016



- Commune de 624 habitants
- Communauté de communes du Sud-Artois (27 350 habitants)

Très tôt la municipalité a souhaité contribuer à l'acceptation par la population de ce parc et a souhaité que des éoliennes soient installées sur des parcelles appartenant au CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales). Aujourd'hui, deux éoliennes sont installées sur les parcelles générant des retombées économiques.

Dans le cadre du développement du parc, les mesures d'accompagnement et les retombées fiscales ont permis d'améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux. La collectivité a, dans cette même optique, procédé à la mise en place d'actions d'économie d'énergie en remplaçant des illuminations de Noël en cœur de village par des décors lumineux équipés en LEDs. Le développeur du parc a participé à l'achat de ces nouveaux équipements.

Les retombées fiscales du parc ont été fléchées en amont sur des projets spécifiques. La commune a pu procéder à la rénovation extérieure de la chapelle Notre Dame de Lourdes « balisant » l'entrée du parc éolien. La commune a aussi installé des bancs le long de chemins agricoles pour permettre aux promeneurs de s'y reposer. Enfin, les mesures d'accompagnement ont contribué à la construction de nouveaux vestiaires au stade Jean Moulin où se trouve une vue panoramique du parc éolien.

Le développeur a accepté de sponsoriser le club de football local en lui offrant deux tenues complètes pour ses équipes.



10 ÉOLIENNES

PUISSANCE TOTALE **33 MW**
MISE EN SERVICE EN 2018



SOIT L'ÉQUIVALENT
DE LA CONSOMMATION DE
14 570 Foyers

Des projets grâce à l'éolien

L'INSTALLATION DE BANCS DE REPOS

le long des chemins agricoles largement fréquentés par des promeneurs et randonneurs

LA RESTAURATION DES EXTÉRIEURS ET ABORDS D'UNE CHAPELLE

à l'entrée du parc éolien

LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX VESTIAIRES SPORTIFS

au stade Jean Moulin

LE PARC BÉNÉFICIE DE SUIVIS RENFORCÉS SUR

DES ESPÈCES CIBLÉES allant au-delà des préconisations du guide ministériel

SENSIBILISATION DES PUBLICS SCOLAIRES sur le thème de la biodiversité

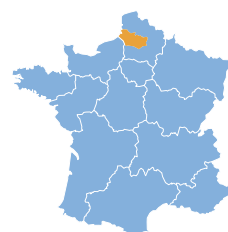
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE SOMME

SOMME (Hauts-de-France)



► **Jean-Marie BLONDELLE**
VICE-PRÉSIDENT de la Communauté
de communes depuis 2001

■ **Communauté de communes de la Haute Somme**
(27 250 habitants)



L'ancienne Communauté de communes du Canton de Roisel a décidé en 2006 de développer l'éolien sur son territoire, puis a identifié une Zone de Développement Eolien (ZDE) avec l'aide de bureaux d'études.

Le parc éolien a généré des retombées positives pour la Communauté de communes et les habitants, ce qui a permis le développement de plusieurs mesures.

Désireuse de mettre en place un partage équitable des retombées fiscales et locatives, la Communauté de communes a voté une répartition de la fiscalité

renforcée pour les communes d'implantation mais aussi les communes limitrophes. La communauté de commune reverse 35 % de la fiscalité (IFER et CFE) à chaque commune d'implantation. Quant aux communes limitrophes, si elles ont une éolienne implantée à moins de 500 m de leur territoire, elles obtiennent 15 % de la fiscalité.

De plus, le développeur a mis en place un système de retombées locatives pour les agriculteurs accueillant une éolienne sur leur parcelle mais aussi tous ceux de la zone.



Les élus et le développeur ont travaillé en concertation avec l'ensemble des forces vives du territoire, ce qui a facilité l'acceptation du projet. Cette façon de travailler, nous avons pu la reproduire sur d'autres parcs avec succès.

LA TRANSPARENCE AU CŒUR DU PROJET

En 2014, l'intercommunalité a accueilli à son siège ainsi qu'à la mairie de Marquais des permanences ouvertes au public, avant le dépôt du dossier en préfecture. C'est pendant l'une de ces permanences qu'un habitant qui avait créé l'association « Les Scénarios de Charli », qui travaille pour les enfants autistes ou en situation de handicap, a rencontré le développeur qui a aidé l'association à créer une aire de loisirs pour ces enfants. Une inauguration du parc éolien a été organisée en 2019 avec des animations.

Pour rendre le parc éolien encore plus esthétique, les hauteurs des mâts des éoliennes ont été ajustées pour adapter l'implantation au terrain vallonné.

SENSIBILISATION AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX AUPRÈS DU JEUNE PUBLIC

Le projet a aussi été l'occasion de faire de la sensibilisation dans les écoles sur l'environnement et la biodiversité, avec plusieurs interventions en classe, qui a permis à la classe de Tincourt-Boucly de remporter le concours départemental « Ecoloustics », soutenu par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme.



6 ÉOLIENNES

PUISSANCE TOTALE **14 MW**
MISE EN SERVICE EN 2017



SOIT L'ÉQUIVALENT
DE LA CONSOMMATION DE
6180 FOYERS

Des projets grâce à l'éolien

AMÉNAGEMENTS POUR DES CHEMINS DE RANDONNÉE

PLANTATIONS DANS LES JARDINS DES HABITANTS

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

OFFRE D'ÉLECTRICITÉ VERTE

pour les habitants des communes riveraines, avec le fournisseur d'énergie local

RÉDUCTION DE 50% DE LA TAXE GEMAPI grâce aux nouvelles retombées fiscales

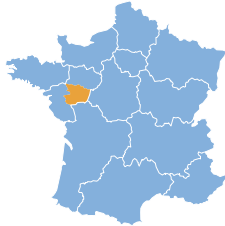
ORGANISATION D'UN CONCOURS PHOTO / DÉBAT PUBLIC sur le thème de la modification du paysage

MAUGES COMMUNAUTÉ

MAINE-ET-LOIRE (Pays de la Loire)

► **DIDIER HUCHON**

PRÉSIDENT de la communauté d'agglomération depuis 2016



■ **Communauté d'agglomération (120 000 habitants)**



Mauges Communauté est entrée au capital du parc éolien lors de la phase de financement et a ensuite racheté le développement grâce aux citoyens du territoire.

Ce parc territorial appartient désormais à 50 % aux citoyens et 50 % aux collectivités. Travaillant avec un agrégateur, la communauté d'agglomération bénéficie du bonus citoyen s'élevant à 1 euro / MWh produit. Ce bonus est dédié à la mise en place d'actions de transition énergétique sur la commune abritant l'installation.

Pour Mauges Communauté, les retombées financières perçues par le biais du parc (intérêts CCA) sont fléchées vers la politique de transition énergétique.

Par ailleurs, il y a un dialogue constant avec les riverains et des actions correctives peuvent être mises en place pour répondre à leurs demandes (exemple : bridage en saison hivernale pour éviter le phénomène stroboscopique / ombres portées).

L'accent est aussi mis sur la garantie de la biodiversité, notamment par le suivi des chiroptères ou encore grâce à la mise en place d'une technologie de bridage dynamique, afin d'éviter au maximum toute mortalité aviaire ou chiroptère.

STRATÉGIE DE LA COLLECTIVITÉ

Mauges Communauté s'inscrit dans la démarche des Territoires à Energie Positive (TEPOS). Afin de doubler la production d'ENR dans les dix ans, Mauges Communauté a créé en 2020 la SEML Mauges Energies, qui travaille en partenariat avec les acteurs locaux (citoyens, entreprises, collectivités, associations...), pour développer, financer, gérer et exploiter les énergies renouvelables et locales sur le territoire.

Ainsi, la collectivité s'est engagée dans le développement d'un deuxième parc éolien, et a dressé une feuille de route pour l'horizon 2030 dans laquelle sont inscrits les développements de deux parcs éoliens à gouvernance citoyenne supplémentaires.

Plus largement, ces actions s'inscrivent dans le cadre d'une charte de développement ENR, signée par les acteurs du département de Maine-et-Loire, qui a pour but de coordonner les parties prenantes et de donner un cadre pour la réalisation des projets.

Des projets grâce à l'éolien

SENSIBILISATION DES PUBLICS SCOLAIRES

à la transition énergétique

CONTRIBUTION À UNE CAMPAGNE SCIENTIFIQUE

en arctique

MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE LUTTE

contre la précarité énergétique

RECONSTITUTION des habitats de chiroptères

MISE EN PLACE D' ACTIONS COMPENSATOIRES

de replantation de haie

LE PARC COMPREND UN VOLET SUR LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE



5 ÉOLIENNES

PUISSANCE TOTALE **12 MW** - MISE EN SERVICE EN 2020



SOIT L'ÉQUIVALENT DE LA CONSOMMATION DE **5300 FOYERS**

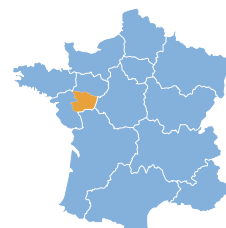
SAINT PAUL DU BOIS

MAINE-ET-LOIRE (Pays de la Loire)



▶ **Olivier VITRE**
MAIRE depuis 2014

- Commune de 600 habitants
- Agglomération du Choletais (104 400 habitants)



Les premières concertations pour le développement de ce parc remontent à 2002. Avec les réglementations changeantes, le parc n'a été mis en service qu'en 2019 alors qu'il n'y a eu aucun recours. Toutes les réunions publiques se sont déroulées dans un climat serein avec une adhésion large de la population de la commune et des agriculteurs concernés.

L'aménagement des accès aux éoliennes, chemins communaux pour une très grande majorité, a été une réussite. En effet, ces chemins sont très bien réalisés et accessibles (largeurs, empierrement et circulation) et intégrés dans les sentiers pédestres pour voir les éoliennes et expliquer le fonctionnement du parc. Il y a également un projet d'installation d'un panneau

d'information sur l'énergie éolienne. Les retombées fiscales ont permis de rénover des bâtiments communaux mais vont aussi permettre de financer en partie un projet d'isolation de deux bâtiments communaux : un hôtel de sept chambres et le restaurant scolaire.

Des projets grâce à l'éolien

AMÉLIORATION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

CHANGEMENTS DES ÉCLAIRAGES PUBLICS

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DU CENTRE BOURG

INITIATION À LA BIODIVERSITÉ
pour les élèves de la commune

PROJET D'INSTALLATION D'UN PANNEAU D'INFORMATION sur l'énergie éolienne



9 ÉOLIENNES

PUISSANCE TOTALE **22 MW**
MISE EN SERVICE EN 2019



SOIT L'ÉQUIVALENT
DE LA CONSOMMATION DE
9715 FOYERS

ARFONS

TARN (Occitanie)



Le développement et la construction du parc se sont déroulés sans problème particulier et avec une bonne acceptabilité locale. En effet, afin de choisir le nombre et l'implantation des éoliennes, les élus municipaux se sont concertés et les premières éoliennes se trouvent à plus de 1100 m des habitations.

Les éoliennes sont implantées en forêt domaniale. Parallèlement, l'acceptabilité du parc s'est traduite par le succès de la campagne de financement participatif (100 000 €, collecte locale à 70 %).

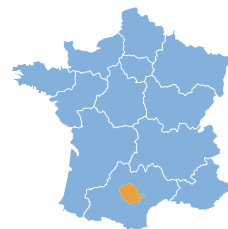
Chaque année, les journées portes ouvertes du parc organisées par l'exploitant avec l'appui de la commune rencontrent un vif succès, ce qui permet d'accueillir notamment les écoles du secteur.

L'impact environnemental du parc est maîtrisé grâce à de nombreuses campagnes de suivis, avec notamment un bridage en faveur des chiroptères finement paramétré.



Chaque année, les journées portes ouvertes du parc organisées par l'exploitant avec l'appui de la commune rencontrent un vif succès.

► Gérard PINEL
MAIRE depuis 2020



- Commune de 167 habitants
- Communauté de communes Lauragais Revel Sorezois (21 500 habitants)



11 ÉOLIENNES

PUISSANCE TOTALE **22 MW**
MISE EN SERVICE EN 2009



SOIT L'ÉQUIVALENT
DE LA CONSOMMATION DE
9715 FOYERS



Des projets grâce à l'éolien

CONSTRUCTION D'UN ESPACE SOCIOCULTUREL et **RÉNOVATION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE** datant de 1830

RÉNOVATION DE LA MAIRIE

ACHAT D'UNE PARCELLE de 600 m² pour étendre le parc de loisirs en espace vert arboré

PLANTATION de 250 arbres et de haies en lien avec la Fédération de Chasse et les agriculteurs locaux

FINANCEMENT DU RÉSEAU EAU et **ASSAINISSEMENT DU VILLAGE**

FINANCEMENT D'UNE PARTIE DE LA FACTURE D'EAU des abonnés

MISE EN PLACE D'ACTIONS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE et remplacement des luminaires de l'éclairage public par des appareils à LEDs

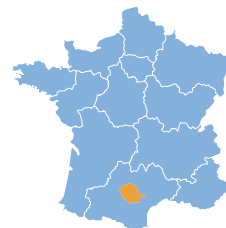
CAMPAGNE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF ouverte aux riverains



MURAT-SUR-VÈBRE

TARN (Occitanie)

► **Daniel VIDAL**
MAIRE depuis 2014 et PRÉSIDENT
de la Communauté de communes



- Commune de 870 habitants
- Communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc (8 000 habitants)

Murat-sur-Vèbre est un territoire engagé pour la transition énergétique avec déjà deux parcs éoliens en exploitation sur la commune et des projets éoliens à venir dont l'Escur récemment autorisé.

La commune de Murat-sur-Vèbre a toujours porté une attention particulière au respect de l'intégration paysagère des projets éoliens sur la commune. Ces projets s'inscrivaient dans la logique des Zones de Développement Eolien (ZDE). L'éolien concerté et harmonieux, prôné par les élus a permis d'obtenir une bonne acceptabilité des parcs et projets sur la commune. Pour preuve, aucun des parcs sur la commune n'a fait l'objet de recours, ni en développement, ni en exploitation. Une campagne de porte-à-porte menée en 2022 par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc a confirmé la forte adhésion de la population aux parcs éoliens en service.

Les recettes fiscales ont permis à la commune d'acquiescer une certaine stabilité d'investissement et de porter des projets locaux en lien avec la transition écologique.



16 ÉOLIENNES

PUISSANCE TOTALE **27.8 MW**

MISE EN SERVICE : LA SALESSE EN 2013 ET MURAT EN 2007



SOIT L'ÉQUIVALENT
DE LA CONSOMMATION DE
12 275 FOYERS



Des projets grâce à l'éolien

MISE EN PLACE D'UNE SUBVENTION LOCALE à la rénovation énergétique des logements

INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE au sein du bourg

MISE EN PLACE D' ACTIONS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET DE PERFORMANCE :

- certificat d'économie d'énergie pour rénover la salle des fêtes
- programme de remplacement des lampes d'éclairage du bourg par des lampes à LEDs
- développement de la géothermie pour chauffer des bâtiments communaux

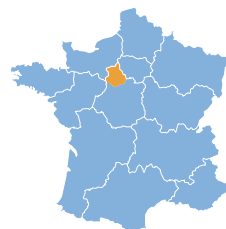
ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT DES PRATIQUES DES AGRICULTEURS en faveur de l'environnement

LOUVILLE-LA-CHENARD

EURE-ET-LOIR (Centre-Val-de-Loire)



► **Hervé MARDELET**
MAIRE depuis 2020



- Commune de 280 habitants
- Communauté de communes des Monts Cœur de Beauce (24 500 habitants)



19 ÉOLIENNES

PUISSANCE TOTALE **53 MW**
MISE EN SERVICE INITIALE EN 2006 ET RENOUEVÉ EN 2022



SOIT L'ÉQUIVALENT DE LA CONSOMMATION
DE **23 400** FOYERS



7 ÉOLIENNES

en extension des parcs RCL et EEJ

Des projets grâce à l'éolien

SÉCURISATION DES ENTRÉES DE BOURG

AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE

RESTAURATION DU CLOCHER L'ÉGLISE

**INTERVENTION AUPRÈS DE PUBLICS
SCOLAIRES**

CHANGEMENT DES ÉCLAIRAGES PUBLICS

de la salle des fêtes, de l'église et des
décorations de Noël

REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE FUEL

de la mairie par pompe à chaleur

MISE EN PLACE D'UNE SUBVENTION LOCALE

à la rénovation énergétique des logements

L'éolien dans la commune de Louville est accepté par la population locale. Cette énergie permet des investissements locaux grâce aux retombées économiques locales. Les élus s'engagent ainsi à la fois sur la consommation et la production d'énergie. En parallèle de la mise en service du parc, l'éclairage public de 50 % du village est passé en LEDs, permettant des économies d'énergie très conséquentes, avec en projet à court terme d'équiper 100 % du territoire communal.

La nouvelle équipe municipale a tenu à mener à bien les chantiers éoliens et les renouvellements. L'éolien permet une production d'énergie compatible avec la vocation agricole du territoire de la Beauce.

De concert avec le développeur, la commune a mis au point un cahier des charges tout en prenant en compte les remarques du public lors de la phase de concertation.

Les retombées fiscales permettent de maintenir certains services publics sur le territoire, dans un contexte de raréfaction des services publics de proximité dans les territoires ruraux. C'est un vecteur d'attractivité de nos communes.

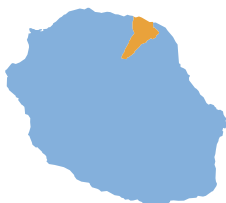


Les retombées fiscales permettent de maintenir certains services publics sur le territoire, dans un contexte de raréfaction des services publics de proximité dans les territoires ruraux. C'est un vecteur d'attractivité de nos communes.

SAINTE SUZANNE

LA RÉUNION

► **Maurice GIRONCEL**
MAIRE de 1993 à 2009
puis depuis 2012



- Commune de 24 065 habitants
- Communauté intercommunale du nord de La Réunion (212 000 habitants)



Le développement de l'éolien sur la commune de Sainte Suzanne a commencé avec l'installation d'un premier parc sur ce site en 2005. Grâce au soutien de la mairie et aux actions menées en matière de concertation, le parc a été très bien accueilli par les riverains. Plusieurs emplois ont été créés à cette occasion pour la maintenance et les manœuvres anticycloniques des éoliennes.

Fort de cette première expérience réussie, un projet de renouvellement a été initié en 2018, toujours avec une action volontariste de la mairie qui a accompagné et soutenu le dossier à tous les niveaux. Pour ce nouveau projet, Sainte Suzanne a souhaité poursuivre un développement vertueux en mettant l'accent sur l'augmentation de la production d'électricité. Les nouvelles éoliennes installées en 2022 sont quatre fois moins nombreuses mais permettent de multiplier la production par cinq par rapport au premier parc.

Plusieurs rencontres ont été organisées avec les riverains dans le cadre d'actions de sensibilisation et notamment une visite du site avec les écoles de la commune et les habitants de Bellevue. Les médiateurs "énergie et développement durable" sont également intervenus sur l'ensemble de la commune pour expliquer l'intérêt de l'éolien et les retombées économiques pour la commune à la demande des élus.



9 ÉOLIENNES

PUISSANCE TOTALE **19,8 MW** - MISE EN SERVICE EN 2022



SOIT L'ÉQUIVALENT DE LA CONSOMMATION DE **35 000** FOYERS



Des projets grâce à l'éolien

LE CHOIX DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PARC ÉOLIEN A ÉTÉ LAISSÉ AUX HABITANTS

INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES sur les bâtiments communaux

CRÉATION DE ZONES VERTES EN HYPER CENTRE

MISE EN PLACE D'UNE SUBVENTION À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS



C'est le parc le plus important de l'océan Indien, tant en termes de puissance que de production.



**CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**



La parole au CLER...

► **Marc JEDLICZKA**
Co-président du CLER
réseau pour la transition énergétique et engagé sur les EnR

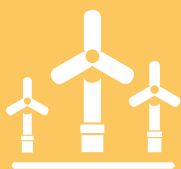


Le CLER – réseau pour la transition énergétique œuvre depuis presque 40 ans à l’installation qualitative d’énergies renouvelables territoriales. Le déploiement massif des énergies renouvelables en France est aujourd’hui plus que jamais nécessaire, au regard de la souveraineté énergétique ; la loi APER y apporte en partie sa pierre. Les élus, en particulier les maires ruraux, sont amenés à définir les zones d’accélération d’énergies renouvelables sur leur commune.

L’aide de l’État consiste essentiellement en la fourniture d’un portail cartographique IGN/CEREMA permettant d’identifier les potentiels de production, les ouvrages de production déjà inscrits sur les territoires, les zones naturelles et protégées, ... mais ne donne pas de méthodologie pour choisir ces zones d’accélération. L’ingénierie territoriale, peu nombreuse mais malgré tout présente, plutôt à l’échelle des EPCI, sera donc sollicitée pour avoir un avis critique sur la composition des ZA EnR. La concertation est également centrale pour faire apparaître des zones qui satisfassent les administrés et fabriquer un commun énergétique local. Il faut donc déployer au maximum de l’ingénierie territoriale et coopérer pour que l’on puisse développer massivement les EnR ! Cela représenterait 5 à 10 fois plus de postes que ceux déjà existants à l’échelle régionale, comme les postes bienvenus des Générateurs (appuis au développement de projets éoliens et photovoltaïques).

Afin de contribuer à toutes les échelles à la circulation des méthodes et savoirs faire autour des EnR territoriales, le CLER – réseau pour la transition énergétique et l’AMRF proposent donc en 2024 un parcours d’initiation aux énergies renouvelables pour les élus ruraux, les plus fortement mobilisés dans cette transition. Les exemples des élus engagés pour les EnR, comme ceux des lauréats des trophées des élus d’Eole, sont essentiels pour avancer collectivement.

Continuons de promouvoir ces expériences pour inciter d’autres élus à se lancer !



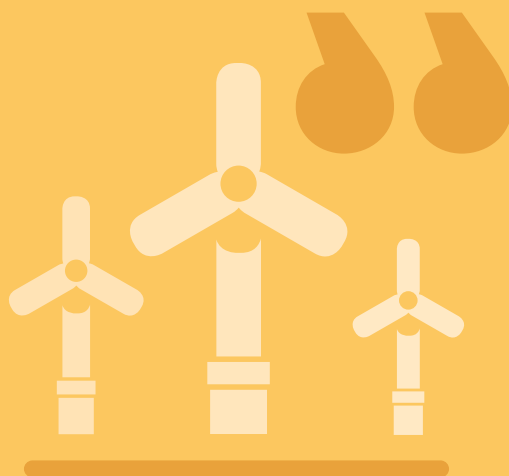
Remerciements

Un grand merci à l'ensemble des élus pour leur temps, leurs témoignages et avant tout leur engagement dans la transition énergétique de leur territoire.

Remerciement tout particulier aux partenaires de cette publication :
AMRF, APVF, AMORCE, FNCCR, ECO MAIRES, CLER

Enfin merci aux sociétés et tout particulièrement à leurs salariés qui ont rendu possible la rédaction de cette publication :
Boralex, Engie, WPD, Q Energy, ESCOFI, Baywa r.e, Valorem, Ostwind, TotalEnergies, Calycé, TTR Energy





France-renouvelables.fr



FRANCE
renouvelables
système électrique pilotable

5, avenue de la République 75011 Paris
contact@france-renouvelables.fr